



Lituanie: Responsabilité élargie du producteur (REP) pour les emballages

La loi sur l'emballage et la gestion des déchets d'emballage en République de Lituanie est entrée en vigueur en 2003, mais la loi a été modifiée et complétée jusqu'en 2023. Les réglementations régissant l'emballage et la gestion appropriée des déchets d'emballage doivent être respectées par toutes les personnes impliquées dans l'emballage et Operations commerciales.

Qui est considéré comme responsable

Tous les fabricants et détaillants sont tenus de se conformer aux réglementations énoncées dans la loi lituanienne sur l'emballage, et ces dispositions s'appliquent à toute personne distribuant des matériaux d'emballage en Lituanie:

- Fabricants
- Fabricants d'emballages
- Importateurs
- Intermédiaires
- Les vendeurs
- Gestionnaires de déchets

Ce que contient l'emballage

L'emballage fourni sur le marché lituanien est considéré comme l'emballage utilisé dans les produits vendus.

Les emballages au sens de la loi sur l'emballage peuvent être constitués des matériaux suivants:

- plastiques
- papier et carton

métal
bois
textile
verre
sacs combinés

Seuils

Les producteurs sont tenus de conserver des registres de tous les emballages de produits finis, quel que soit le volume de l'emballage. La limite d'enregistrement aux règles EPR est de 0,5 tonne d'emballage. Les producteurs et importateurs fournissant plus de 0,5 tonne d'emballages sur le territoire de la République de Lituanie sont tenus de payer une taxe environnementale sur les déchets d'emballages.

Engagements des producteurs pour la responsabilité élargie des producteurs (REP) en Lituanie

1 Enregistrement de la responsabilité élargie du producteur (REP) en Lituanie

Inscription obligatoire au Système d'information unifié sur les produits, les emballages et les déchets (GPAIS) requise pour tous les fabricants et importateurs d'emballages. Les licences sont délivrées par le ministère de l'Environnement ou son autorité autorisée à délivrer les licences via le système GPAIS. Les registres des déchets doivent être conservés dans GPAIS par les sociétés de gestion des déchets. Les distributeurs de produits intègrent les déchets de produits acceptés dans leurs journaux de déchets de produits, éliminant ainsi la nécessité d'enregistrer ces déchets dans GPAIS.

2 Certification REP auprès de Producer Responsibility Organisation (PRO)

Il existe actuellement trois organisations de valorisation des emballages (PRO) opérationnelles en Lituanie, établies en tant qu'entités publiques. Dans les cas où la nature des activités des entreprises suggère des exigences de responsabilité élargie

des producteurs (REP) en vertu de la loi, les inspecteurs gouvernementaux et les PRO fourniront des informations aux entreprises.

3 Déclaration

Le fabricant ou l'importateur doit préparer et soumettre une déclaration fiscale FR0524 pour l'année civile précédente, détaillant la pollution environnementale résultant des déchets d'emballage, conformément aux registres d'emballage.

Les données concernant la génération de déchets d'emballages proviennent des déclarations de l'industrie liées aux produits introduits sur le marché. L'Organisation de valorisation des emballages (PRO) applique des mesures de surveillance pour dissuader le contournement des obligations de responsabilité élargie des producteurs (REP) et pour garantir le respect.

4 Règlement des taxes

La redevance versée à l'organisme à Responsabilité Élargie des Producteurs (ERP) par ses membres pour la gestion des déchets d'emballages varie en fonction des types de matériaux et de l'adaptabilité des emballages à la réutilisation et au recyclage. La Lituanie utilise un système de paiement qui s'ajuste en fonction du niveau de recyclage.

Représentant autorisé

En Lituanie, un fournisseur d'emballages étranger n'est pas obligé de nommer un représentant local et peut assumer ses responsabilités de manière indépendante.

Date limite de déclaration

Les enregistrements des produits ou des emballages peuvent être tenus quotidiennement, mensuellement ou trimestriellement, avec l'obligation d'enregistrer la quantité de déchets dans les 5 jours ouvrables après chaque mois civil.

L'administrateur du système de consigne des emballages réutilisables doit partager par voie électronique les détails sur la responsabilité des emballages réutilisables avec l'Agence pour l'environnement avant le 20 février de chaque année.

Pénalités ou sanctions

Négliger de procéder à une collecte sélective des déchets non ménagers peut entraîner un avertissement ou une amende allant de 20 à 80 euros.

Si un contribuable cache la quantité de produits ou d'emballages qu'il met sur le marché lituanien et ne le déclare pas aux autorités fiscales, il risque une amende de 2% de son revenu. Il existe une taxe minimale de €10,000 pour les pollutions causées par les déchets de production ou d'emballage si la taxe calculée est inférieure à €10,000.



www.vatcompliance.co